

Numéro du dossier : _____ Date : _____

Nom du délinquant : _____ Adresse : _____

ORDONNANCE DE SURSIS Durée : _____ (Article 742.1 C.cr.)

ORDONNANCE DE PROBATION Durée : _____ (Article 731 C.cr.)

À CES CAUSES, LE DÉLINQUANT DOIT :

- Ne pas troubler l'ordre public et avoir une bonne conduite, répondre aux convocations du Tribunal, prévenir le Tribunal ou l'agent de probation/surveillance de ses changements d'adresse ou de nom et de les aviser rapidement de ses changements d'emploi ou d'occupation;
- Rester dans le ressort du Tribunal, sauf permission écrite d'en sortir donnée par le Tribunal ou par l'agent de surveillance/probation; rester dans la province
- Se présenter à l'agent de surveillance dans un délai de _____ de la présente ordonnance et, par la suite selon les modalités de temps et de forme fixées par l'agent de surveillance.

S'ABSTENIR :

- de communiquer directement ou indirectement avec : _____
- de communiquer avec les membres de sa famille immédiate
- sauf dans l'exercice de mes droits d'accès, tel que prévu dans le jugement d'un Tribunal les autorisant
- sauf avec le consentement de _____
- d'aller dans le lieu suivant : _____
- ou dans un rayon de _____ mètres
- du domicile de _____ et ce, quelle en soit l'adresse
- de son lieu de travail
- de son lieu d'études
- sauf dans l'exercice de mes droits d'accès, tel que prévu dans le jugement d'un Tribunal les autorisant.
- sauf avec le consentement de : _____

ET DE PLUS, LE DÉLINQUANT DOIT SE CONFORMER AUX CONDITIONS SUIVANTES :

- Se présenter à un agent de probation dans un délai de _____
 - et par la suite, selon les modalités de temps et de forme fixées par l'agent de probation.
 - Pour les modalités des travaux communautaires.
 - suivre les directives d'un agent de probation ou tout autre intervenant désigné par celui-ci concernant toute thérapie relativement à : _____
- Effectuer _____ heures de service communautaire, dans un délai de _____ à compter de _____ (de l'entrée en vigueur de la présente ordonnance et respecter les modalités d'exécution indiquées par l'agent de surveillance et/ou agent de probation.
- Ne pas se trouver dans des maisons de jeu, casinos et/ou tout endroit où l'on trouve des appareils à sous ou des vidéopokers.
- Ne pas se trouver dans le quadrilatère suivant :
à l'est : _____ au nord : _____
à l'ouest : _____ au sud : _____
 - sauf pour des fins de présence à la Cour.
 - sauf pour rencontrer son avocat.
- Ne pas être en présence de mineurs sauf en compagnie d'adulte(s) responsable(s) de ces derniers.
- Ne pas être en présence physique de _____
 - et les membres de sa famille.
 - Sauf dans l'exercice des droits d'accès, tel que prévu dans le jugement d'un Tribunal les autorisant.
- Ne pas communiquer ou tenter de communiquer de quelque façon que ce soit, avec
 - des personnes qui, à sa connaissance, ont des antécédents judiciaires ou des causes pendantes.
 - des membres et/ou faisant partie d'un gang de rue sauf les membres de sa famille.
 - des personnes faisant usage de drogues, ou la vente ou le trafic ou qui en ont possession.
- Faire les démarches nécessaires pour se trouver un emploi légitime et rémunéré.
 - Conserver son emploi.

